

**GroupWise® 2012 SP3
GroupWise WebAccess/Messenger (licence limitée)
Solution de coexistence GroupWise pour Exchange**

Accord de Licence de Logiciel Novell®

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DE CE LOGICIEL AURA VALEUR D'ACCEPTATION DES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CES CLAUSES, VOUS NE DEVEZ NI TÉLÉCHARGER, NI INSTALLER, NI UTILISER LE PRÉSENT LOGICIEL. EN OUTRE, DANS LES CAS APPROPRIÉS, RENVOYEZ L'INTÉGRALITÉ DU PAQUETAGE NON UTILISÉ À VOTRE REVENDEUR, EN INCLUANT LA FACTURE CORRESPONDANTE, EN VUE D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ NI REDISTRIBUÉ, SAUF SI VOUS Y AVEZ ÉTÉ AUTORISÉ PAR NOVELL.

Le présent accord de licence de logiciel Novell (« ci-après l'accord ») est un contrat légal conclu entre vous-même (personne physique ou morale) et Novell, Inc. (« Novell »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord pour lequel Vous avez acquis des licences, un média (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Toute version de mise à jour ou de support du logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est pas accompagnée d'un accord de licence remplaçant expressément le présent accord est considérée comme un logiciel et régie par le présent accord. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Le logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes concédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un concédant autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par ces accords. Vous êtes tout à fait libre d'utiliser les programmes tiers fournis avec le présent Logiciel.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Logiciel commercial.

Les licences suivantes s'appliquent à Votre utilisation du Logiciel en fonction des licences produit que Vous avez achetées et selon que vous êtes à jour dans la maintenance de Vos licences.

Le terme « Utilisateur » désigne un objet Utilisateur (ou une autre classe d'objets contenant des données sur une personne, telles que des informations sur la carte de crédit ou des codes confidentiels) qui, dans une arborescence Annuaire unique, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (périphériques, matériels ou logiciels) gérés par le Logiciel, et qui peut être indifféremment affecté à une personne ou à un périphérique. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

GroupWise et GroupWise WebAccess/Messenger. Vous devez vous procurer la licence utilisateur applicable pour chaque Utilisateur du Logiciel. Chaque personne qui accède au logiciel ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au logiciel par le biais de cet objet. Le Logiciel peut être utilisé uniquement pour Vos propres activités professionnelles. Si Vous vous conformez aux obligations ci-dessus, Vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel.

Les licences GroupWise WebAccess/Messenger sont des licences d'utilisation client limitées et sont restreintes à un Utilisateur disposant d'une boîte aux lettres utilisée et marquée comme boîte aux lettres de licence client limitée. Les licences WebAccess et/ou Messenger ne peuvent pas servir pour une boîte aux lettres à laquelle accède le client GroupWise pour Windows ou Mac (grpwise.exe), GroupWise Notify (notify.exe), GroupWise Address Book (addrbook.exe) ou un plug-in tiers de l'API du client GroupWise.

Solution de coexistence GroupWise pour Exchange. La solution de coexistence est une technologie proposée en option avec GroupWise pour laquelle Vous devez acquérir une licence distincte basée sur un abonnement annuel afin d'en permettre l'utilisation avec les versions d'Exchange prises en charge. Vous devez acquérir des abonnements pour l'ensemble des Utilisateurs GroupWise ou l'ensemble des Utilisateurs Exchange synchronisés avec la solution de coexistence, selon lequel de ces deux nombres est le plus faible. L'utilisation des abonnements de coexistence implique que Vous soyez à jour dans la couverture de maintenance pour toutes Vos licences GroupWise. Votre abonnement de coexistence et Votre droit à utiliser la technologie de coexistence cessent et Vous devez désinstaller la fonctionnalité de Vos systèmes dès (1) la résiliation ou l'expiration de la couverture de maintenance de Vos licences GroupWise ou dès (2) l'acquisition d'une couverture de maintenance pour un nombre inférieur au total de Vos licences GroupWise, selon laquelle de ces dates est la plus précoce. Si Vous disposez d'instances GroupWise sous licence dans le cadre d'un programme d'octroi de licences de formation ou scolaire, la couverture de maintenance évoquée dans ce paragraphe fait référence à Votre couverture d'abonnement.

Licence du Logiciel eDirectory. Le nombre de licences pour le logiciel eDirectory incluses avec Vos licences légalement acquises pour le Logiciel Novell GroupWise 2012 est égal (1) au nombre de licences légalement acquises pour le Logiciel Novell GroupWise 2012 ou (2) à 250 000 Utilisateurs par entreprise/entité, selon celui qui est le plus élevé. Les licences eDirectory susmentionnées ne peuvent pas être mises à niveau et sont par ailleurs soumises à l'accord de licence qui accompagne le logiciel eDirectory. Les licences eDirectory susmentionnées ne peuvent pas être mises à niveau et sont par ailleurs soumises à l'accord de licence qui accompagne le logiciel eDirectory.

SLES® - Bundle Edition. Nonobstant les droits concédés par l'accord de licence accompagnant la copie du produit SUSE® Linux Enterprise Server (SLES) que Vous avez reçue avec le Logiciel, Vous acceptez d'utiliser SLES uniquement aux fins d'exécution du Logiciel GroupWise 2012 et non en tant que système d'exploitation global.

Composants tiers. Les conditions supplémentaires applicables à Votre utilisation du Logiciel sont reprises dans l'annexe ci-jointe.

Logiciel d'évaluation. Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne, conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier peut cesser de fonctionner. Au terme de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, réinitialiser toute opération effectuée par ce dernier et le supprimer entièrement de Votre système. Le Logiciel peut contenir un mécanisme de désactivation automatique qui empêche toute utilisation après une certaine période. Vous devez donc sauvegarder votre système et prendre d'autres mesures pour éviter toute perte de fichiers ou de données.

LIMITATIONS

Limitations de l'Accord de Licence. Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour votre usage strictement interne. Vous n'êtes pas autorisé à (1) décompiler ou désassembler le Logiciel ni à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) modifier, altérer, louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou céder en sous-licence à un tiers l'un des droits qui Vous sont octroyés par le présent Accord, ou (3) céder le Logiciel ou les droits de licence qui Vous sont octroyés par le présent Accord, en partie ou dans leur intégralité, sans l'autorisation écrite de Novell.

Licences de suite. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'utilisateurs ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Protection de mise à jour. Si Vous avez acquis une maintenance ou une protection de mise à niveau en vertu d'un programme Novell pour le présent Logiciel, celle-ci Vous permet de demander des mises à niveau uniquement pour le Logiciel dans son ensemble et ne Vous permet pas de demander des mises à niveau pour tout composant ou produit faisant partie d'une offre groupée comprenant le Logiciel ou pour des produits d'une suite si le Logiciel est cédé sous licence en tant que suite de produits. Vous pouvez acquérir séparément la protection de mise à niveau pour différents composants du Logiciel si les stratégies et programmes Novell en vigueur l'autorisent.

Logiciel de mise à niveau. La présente section Vous concerne si Vous avez acquis le Logiciel au tarif de mise à niveau. Le terme « produit d'origine » désigne le produit à partir duquel vous effectuez une mise à jour. Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel uniquement si Vous êtes l'utilisateur autorisé du Produit d'origine et si Vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez obtenu le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit d'origine que Vous avez acquis légalement et qui est habilité à être mis à niveau avec le Logiciel en vertu des politiques Novell qui existaient à l'époque où Vous vous êtes procuré le Logiciel, (2) Vous avez installé et utilisé le Produit d'origine conformément aux termes contractuels de l'accord de licence applicable et (3) Vous vous engagez à ne pas vendre le Produit d'origine ni à en transférer la possession en aucune autre manière.

Support. Novell n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance technique, sauf si vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses concédants conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, et que (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si les articles défectueux sont renvoyés à Novell ou si vous signalez toute non-conformité à Novell dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell pourra, à sa seule convenance, corriger la non-conformité ou vous rembourser les frais de licence du Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera la présente garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. CES LOGICIELS SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS AUCUNE GARANTIE).

Services. Novell garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après la fourniture des Services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de Vous rembourser le montant versé à Novell pour ces Services qui ne respectent pas la présente garantie. Les fichiers pouvant être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell, Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES

N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

CE LOGICIEL N'EST COMPATIBLE QU'AVEC CERTAINS ORDINATEURS ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION. LA GARANTIE N'EST PAS APPLICABLE AUX SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes ou services informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE CONCÉDANT DESDITS PRODUITS.

SOUS RÉSERVE DE LOIS IMPÉRATIVES CONTRAIRES, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE TACITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT QUANT À LA DÉTENTION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ, LA NON-VIOLATION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS, LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL NE PROPOSE AUCUNE GARANTIE, REPRÉSENTATION OU PROMESSE NON INDIQUÉE EXPRESSÉMENT DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. NOVELL, SES CONCÉDANTS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX (QU'ILS SOIENT MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDamment DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DESDITS PRÉJUDICES.

Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations susmentionnées ne peuvent pas être appliquées à des réclamations en rapport avec un décès ou des blessures corporelles. Dans le cas des juridictions qui n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, la responsabilité de Novell sera limitée ou exclue dans la mesure maximale permise par lesdites juridictions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'une location, votre droit de possession ou d'utilisation du Logiciel s'éteint au terme de la période de location applicable. À la fin du présent accord, ou de toute période de location applicable, Vous devez détruire l'original et toutes les copies du Logiciel ou les renvoyer à Novell et supprimer le Logiciel de Vos systèmes.

Vérification. Moyennant un avertissement fourni quinze (15) jours à l'avance, Novell est autorisé à mener, à ses propres frais, un audit annuel, pendant vos heures normales de bureau, concernant votre utilisation du Logiciel et de la Documentation afin de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord. Vous acceptez d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite au présent Logiciel. Par ailleurs, Vous acceptez de conserver des enregistrements attestant que Vous vous conformez au présent accord et de fournir, à la demande de Novell, des statistiques et/ou rapports basés sur ces enregistrements et qui rendent compte du nombre de copies (par produit et version) et des architectures réseau dans la mesure où celles-ci sont liées d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel. Pour permettre à Novell ou à l'un de ses représentants autorisés de mener à bien son audit, vous tiendrez vos dossiers, votre matériel et vos employés à leur disposition. Pour autant que Novell ou l'un de ses représentants autorisés se soit raisonnablement engagé par écrit à préserver la confidentialité de vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les enregistrements et ordinateurs. Si un audit révèle que vous avez actuellement ou que vous avez eu à un moment donné une installation sans licence ou que vous avez accédé ou utilisé le logiciel sans licence, Vous vous procurerez les licences suffisantes immédiatement pour pallier à ce manquement. Si l'audit révèle un défaut de licence pour le matériel de 5 % ou plus, vous serez tenu de rembourser Novell pour les frais encourus dans le cadre de l'audit et d'acquiescer les licences nécessaires supplémentaires dans les 30 jours sans pouvoir prétendre à toute autre remise applicable.

Tests d'évaluation des performances. Cette limitation sur les tests d'évaluation des performances Vous concerne si Vous êtes un développeur logiciel ou un concédant ou si vous effectuez des tests sur le logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un concédant. Sans l'accord préalable écrit de Novell (Novell ne devant pas s'opposer à cet accord de manière excessive), vous ne pouvez pas publier ou dévoiler à un tiers les résultats d'un test d'évaluation des performances du Logiciel. Si vous êtes concédant de produits fonctionnellement similaires au logiciel ou en concurrence avec ce dernier (« produits similaires »), ou agissez au nom d'un tel concédant, et que vous publiez ou divulguez des informations sur les tests d'évaluation des performances du logiciel en contrevenant à cette restriction, sauf mention contraire dans le contrat de licence de l'utilisateur final du produit similaire et outre les recours que Novell pourrait utiliser, Novell est autorisé à effectuer les tests d'évaluation des performances sur des produits similaires ainsi qu'à divulguer et publier des informations sur ces tests. Vous déclarez, par le présent accord, que vous êtes habilité à concéder ces droits à Novell.

Open Source. Rien dans le présent accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence relative aux sources ouvertes applicable pour tout code source ouvert contenu dans le Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable écrit de Novell.

Loi et juridiction. Le présent Accord est régi par les lois de l'État de l'Utah, aux États-Unis. Toute action en justice relative à cet Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Si, toutefois, le pays de votre résidence principale est un état membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, le présent Accord est régi par les lois de ce pays. Toute action en justice ne peut alors être portée que devant les tribunaux compétents de ce pays.

Accord complet. Le présent Accord définit la totalité des conventions entre Vous et Novell et ne peut être amendé ou modifié que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé de Novell. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'Accord. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation. Tous les produits ou informations techniques fournis dans le cadre de ce contrat peuvent être soumis à des contrôles d'exportation aux États-Unis et à la législation commerciale d'autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations de contrôle d'exportation et à obtenir les autorisations ou classifications nécessaires pour exporter, réexporter ou importer des livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas employer de livrables à des fins d'utilisation illicite d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes biochimiques. Avant d'exporter des produits Novell depuis les États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security : www.bis.doc.gov. Reportez-vous également à la page <http://www.novell.com/company/legal/> pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels Novell. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité dans le cas où vous n'obtiendriez pas les approbations d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part du Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant. Fabricant : Novell, Inc. 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Autre. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

© 1993, 2000-2014 Novell, Inc. Tous droits réservés.
(032113)

Novell et GroupWise sont des marques déposées de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays. SUSE et SLES sont des marques déposées de SUSE LLC aux États-Unis et dans d'autres pays. eDirectory est une marque déposée de NetIQ Corporation aux États-Unis et dans d'autres pays. Toutes les marques commerciales de fabricants tiers appartiennent à leur propriétaire respectif.

ANNEXE

COMPOSANTS TIERS

(Oracle)

Le Logiciel contient le logiciel de visionneuse d'Oracle America, Inc. (« Oracle ») concédé sous licence par Novell. Aux fins de cet addendum, le terme « programme » fait référence au logiciel de visionneuse Oracle et aux composants Oracle associés. Oracle requiert que Vous acceptiez les dispositions suivantes concernant l'utilisation du programme.

Conditions d'utilisation

- 1) Votre utilisation du programme est limitée au périmètre du Logiciel et à Vos activités professionnelles internes. Vous pouvez autoriser Vos agents, entrepreneurs, sous-traitants et utilisateurs autres que vos employés à utiliser le programme en Votre nom pour Vos activités professionnelles internes, dans le respect des conditions de l'accord de licence de l'utilisateur final et pour autant que Vous soyez responsable de l'utilisation qu'ils font du Logiciel et de leur respect dudit accord de licence de l'utilisateur final. Le contrôle physique et administratif des programmes doit rester dans le chef de la personne morale qui a accepté l'accord de licence de l'utilisateur final.
- 2) Vous n'êtes pas autorisé à (a) transférer le programme, excepté dans le cas d'un transfert temporaire en raison d'un dysfonctionnement si le Logiciel intègre le programme dans un équipement physique ; (b) assigner, donner ou transférer le programme ou un intérêt à l'égard dudit programme à une autre personne physique ou morale (si Vous octroyez un intérêt de sécurité dans le programme, la partie sécurisée n'est pas autorisée à utiliser ou transférer le programme).
- 3) Oracle et ses concédants conservent tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur le programme.
- 4) Les activités suivantes sont interdites : (a) l'utilisation du programme à des fins de location simple ou à temps partagé, de service d'abonnement, d'hébergement ou de sous-traitance ; (b) la suppression ou la modification de toute marque de programme ou tout avis de droits de propriété d'Oracle ou de ses concédants ; (c) la mise à disposition des programmes, de quelque manière que ce soit, pour un tiers en vue de l'utiliser pour les activités professionnelles de ce dernier (excepté si ce type d'accès est expressément autorisé pour la licence de programme concernée) ; (d) l'ingénierie à rebours (excepté si la législation l'impose pour

des questions d'interopérabilité), le désassemblage ou la décompilation des programmes (cette interdiction inclut, sans s'y limiter, l'analyse des structures de données ou éléments similaires produits par les programmes) et (e) la publication de résultats de tests d'évaluation des performances réalisés sur les programmes.

5) Vous êtes tenu de vous conformer entièrement à toutes les législations et réglementations des États-Unis pertinentes en matière d'exportation, ainsi qu'à toute autre législation applicable pour l'exportation et l'importation, afin de garantir que ni les programmes, ni aucun produit direct de ces programmes ne soient exportés, directement ou indirectement, en transgressant les législations en vigueur. La loi UCITA (Uniform Computer Information Transactions Act) n'est pas d'application.

6) Par la présente, Vous êtes informé que les programmes sont soumis à cette licence restreinte et ne peuvent être utilisés qu'en association avec le Logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à modifier les programmes. Au terme de l'accord de licence de l'utilisateur final, Vous cesserez d'utiliser le programme et la documentation, et en détruirez toutes les copies.

7) Vous acceptez que Novell vérifie l'utilisation que Vous faites des programmes et communique les résultats à Oracle, ou qu'Oracle effectue cette vérification à Vos frais. Vous acceptez de désigner Oracle comme bénéficiaire tiers de l'accord par rapport aux programmes. Vous ne pouvez pas demander à Oracle d'assumer une obligation ou responsabilité quelconque non convenue au préalable entre Novell et Oracle.

8) Dans la mesure autorisée par la législation applicable, Oracle décline toute responsabilité pour les éventuels (a) dommages, qu'ils soient directs, indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, ainsi que pour les éventuelles (b) pertes de profits, de revenus, de données ou d'exploitation de données, résultant de l'utilisation des programmes.

9) Certains programmes peuvent inclure du code source habituellement fourni par Oracle avec ce type de programmes. Ce code source est régi par les termes de l'accord de licence de l'utilisateur final. Les technologies tierces pouvant être utiles ou nécessaires à l'utilisation de certains programmes Oracle sont spécifiées dans la documentation du Logiciel ou d'une autre manière. Ces technologies tierces Vous sont concédées sous licence uniquement pour être utilisées avec le programme conformément aux termes établis dans l'accord de licence tierce spécifié dans la documentation du Logiciel ou d'une autre manière, et non selon les conditions de l'accord de licence de l'utilisateur final.

(Mai 2014)